Province de Québec

Municipalité de Sheenboro

Réunion ordinaire du conseil municipal de Sheenboro tenue le 13 janvier 2025à 18h30

Sont présents en personne la mairesse Doris Ranger, les conseillers Karen Shea, Lorna Brennan Agnesi, John Brennan, Richard Bradshaw, Shamus Morris et Dick Edwards.

Ashlee Poirier, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Simon Tessier, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, étaient présents.

1. **Ouverture de la réunion**

Le maire constate qu'il y a quorum et ouvre la séance à 18h33.

1. **Enregistrement de la séance**

La réunion actuelle est enregistrée en audio à des fins administratives.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

001 -2025 Il est proposé par la conseillère Brennan-Agnesi d'adopter l'ordre du jour tel que modifié avec l'ajout du point 11B Assurance-emploi.

Adopté

1. **Conflit d'intérêts**

Aucun conflit d’intérêt n’a été déclaré.

1. **Adoption du procès-verbal**

A. Procès-verbal de la réunion du conseil du 2 décembre2024

002 -2025 IL est proposé par le conseiller Bradshaw que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 décembre 2024 soit adopté.

Adopté

B. Procès-verbal de la réunion budgétaire spéciale du 9 décembre 2024

003 -2025 Il est proposé par le conseiller Brennan que le procès-verbal de la réunion budgétaire spéciale tenue le 9 décembre 2024 soit adopté.

Adopté

1. **Période de questions**

La période des questions a eu lieu de 18h36 à 18h43

Des membres du public étaient présents et ont posé des questions.

1. **Administration**
2. Paiement des factures

004 -2025 Il est proposé par le conseiller Shea de payer les factures avec l'amendement tel que discuté.

CERTIFICATS DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES : Je, Ashlee Poirier, directrice générale, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles aux fins pour lesquelles les dépenses totalisent $ 36 607,60 ont été proposés.

Signé à Sheenboro, Québec

Ce 13 janvier 2025.

Ashlee Poirier, directrice générale/secrétaire-trésorière

1. Autorisation de paiement des comptes courants

005-2025 IL EST proposé par le conseiller Edwards de permettre au directeur général de payer les factures suivantes dès réception : Bell, Bell Mobilité, Hydro Québec, WO Stinson, Revenu Canada, Ministre des Finances, Fillogreen, LaRelance, Laurentides Ressources et CPA.

Adopté

1. Règlement 2025-001 « Règlement sur l’imposition des taux de taxes foncières et de taxes de services pour l’exercice financier 2025 et les modalités de perception des taxes »

Le conseiller Bradshaw a donné avis de motion.

006-2025 IL EST proposé par le conseiller Bradshaw d'adopter le projet de règlement 2025-001

«

Règlement concernant l'imposition des taux de taxes foncières et de taxes de services pour l'exercice financier 2025 et les conditions de perception des taxes »

Adopté

1. Couverture de téléphonie mobile

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l’accès à un service essentiel pour les résidents et les visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socio-économique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution essentielle à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont essentiels pour garantir l’accès à l’information, aux services de santé et aux interventions de sécurité publique, et qu’une mauvaise couverture compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d’urgence nécessitant une intervention rapide des premiers intervenants ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l’itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l’interdiction de l’exclusivité de site, afin de favoriser l’accès au réseau pour les abonnés d’un autre FSC lorsqu’un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n’oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d’un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC accordent des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d’améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires au Québec, l’utilisation exclusive de ces tours par un seul FSC limite l’accès aux autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d’une couverture cellulaire optimale pour l’ensemble de la population;

DONC,

007 -2025 IL EST proposé par le conseiller Shea :

DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau Parti démocratique du Canada et au Bloc Québécois :

• D'inclure dans leur plateforme électorale pour les prochaines élections fédérales l'obligation pour toutes les entreprises de services cellulaires de conclure des accords d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, quel que soit leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils sont situés ;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, qui est responsable de la réalisation de l'engagement du gouvernement d'offrir un service cellulaire sur l'ensemble du territoire habité au cours du présent mandat;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution aux administrateurs des entreprises de télécommunications, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco .

Adopté

1. Sûreté du Québec

**Facturation des municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l’année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des augmentations annoncées est de 6,47 %, mais que les augmentations pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus élevées, voire considérables ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi de 2025 marque la fin de la période transitoire menant à un partage à parts égales de la facture des services de la Sûreté du Québec entre le gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l’instauration d’un plafond d’augmentation de 7 % et d’un plancher de 2 %;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique ont assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule protégerait le monde municipal d'augmentations de la nature de celles annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le taux d’inflation est désormais inférieur à 2 %;

CONSIDÉRANT QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers en région, ce qui entraîne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les interrogations légitimes de plusieurs élus concernant l’impact réel du nombre de postes policiers non comblés et du recours important aux heures supplémentaires alors qu’un service policier efficace requiert de la stabilité et une présence communautaire à long terme;

CONSIDÉRANT l’augmentation inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le monde municipal n’est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et dans la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s’élève à plus de 444,8 millions de dollars, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

008 -2025 IL EST proposé par le conseiller Morris que la municipalité de Sheenboro demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

• De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec, à l’image de l’approche adoptée auprès des entreprises de transport municipal, qui a permis d’identifier des pistes de solution permettant d’économiser plusieurs centaines de millions de dollars ;

• De maintenir un plafond et un plancher à l’augmentation des factures dans la formule permanente ainsi que dans la formule transitoire jusqu’à ce que l’analyse ait identifié des moyens de contrôler l’augmentation inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Qu'une copie de la résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de (insérer le nom de la circonscription et le nom du député), à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au Président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

Adopté

1. Désignation du maire adjoint pour 2025

009 -2025 Il est proposé par le conseiller Shea de désigner le conseiller Bradshaw comme maire suppléant pour l'année 2025.

Adopté

1. Adhésion à l'ADMQ 2025

010 -2025 IL EST proposé par le conseiller Edwards de permettre au directeur général de renouveler son adhésion à l'ADMQ pour l'année 2025 au coût de 577,17 $.

Adopté

1. **Inspecteur municipal**

Le rapport mensuel des inspecteurs municipaux a été présenté au Conseil.

1. Adhésion au COMBEQ 2025

011 -2025 IL EST proposé par le conseiller Bradshaw de permettre à l'inspecteur municipal de se joindre à la COMBEQ pour l'année 2025 au coût de 380 $ plus taxes.

Adopté

1. **Travaux publics**
2. Route du lac à la truite

Le conseiller Morris a présenté des informations au conseil concernant le chemin du Lac à la Truite.

1. Chlorure de calcium (Multi-voies)

012-2025 IL est proposé par la conseillère Brennan-Agnesi d'approuver la quantité de 42 000 litres de chlorure de calcium au coût de 17 640 $ plus taxes pour l'année 2025 et de permettre au directeur général de signer tous les documents pertinents.

Adopté

1. Bourse pour double vocation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sheenboro a pris connaissance des modalités d’application du volet concerné par la demande d’aide financière présentée dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance de la convention d’aide financière, l’a signée et s’engage à la respecter ;

DONC,

013-2025 IL EST résolu et adopté à l'unanimité que le conseil confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles conformément aux modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de ces modalités, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale, Ashlee Poirier est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adopté

1. **Correspondance**

Une lettre a été lue au conseil.

1. **En caméra**

014 -2025 IL est proposé par le conseiller Edwards de passer à huis clos à 19h20.

1. **Hors-champ**

015 -2025 IL est proposé par le conseiller Morris de sortir du huis clos à 19 h 37.

A. Mandat légal pour 2025

016-2025 Il est proposé par le conseiller Brennan d'accepter le mandat légal présenté par Beaudry-Bertrand pour l'année 2025 au coût total de 2 299,50 $ et de permettre au directeur général de signer tous les documents pertinents.

Adopté

1. **Prochaine réunion**

Réunion ordinaire du conseil le 3 février 2025à 18h30

1. **Clôture de la réunion**

017-2025 Il est proposé par le conseiller Brennan que la séance soit ajournée à

20h01.

Adopté

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Directeur Général Maire

Secrétaire Trésorier

.Je, *Doris Ranger* , atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les motions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.